

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N°2023-51

<u>Nombre de Conseillers</u>		Le onze décembre deux-mil vingt-trois à vingt heures, Le conseil municipal de la commune de CLERMONT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christian VERMELLE, maire.
En exercice	9	
Présent(s)	7	
Absent(s)	2	
Pouvoir(s)	2	
		<u>Date de convocation</u> : 05 décembre 2023 <u>Date d'affichage</u> : 06 décembre 2023 <u>Présents</u> : Christian VERMELLE, Laury CICLET, Mourad BELMESSIKH, Geoffrey DUNAND, Philippe MONOD, Serge PASSERAT, Loïc TARDY. <u>Absent(s)</u> : Christine DOCHE, Anne-Olivia CAVALLARI. <u>Procuratorion(s)</u> : Christine DOCHE donne pouvoir à Laury CICLET - Anne-Olivia CAVALLARI donne pouvoir à Mourad BELMESSIKH. <u>Secrétaire de séance</u> : Laury CICLET
Vote		
Pour	9	
Contre	0	
Abstention	0	

**Budget EAU – Créances irrécouvrables
Admission en non-valeur**

Monsieur BELMESSIKH rappelle que les créances irrécouvrables correspondent aux titres émis par une collectivité mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public en charge du recouvrement.

L'admission en non-valeur des créances est décidée par l'assemblée délibérante sur demande du comptable lorsque malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il ne peut pas en obtenir le recouvrement. Pour autant, l'admission en non-valeur n'éteint pas le rapport de droit existant entre la collectivité et son débiteur. Elle ne fait donc pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans le cas où le débiteur reviendrait à meilleure fortune.

Monsieur BELMESSIKH donne connaissance de la proposition d'admission en non-valeur présentée par le comptable publique (annexe 1) : **liste 6415461411 du 24/11/23 pour un montant de 116.94€**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'admettre en non-valeur les titres de recettes de la liste n°6415461411 en date du 24/11/23 (annexe1) pour un montant total de 116.94€.

DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Le secrétaire de séance,
Laury CICLET



Le Maire,
Christian VERMELLE

